

Siège social :  
Mairie de Taverny  
2, place Charles de Gaulle  
95155 TAVERNY CEDEX

Bureaux :  
Zone industrielle  
Rue de Pierrelaye  
95550 Bessancourt  
Tél. : 01 34 18 30 18  
Fax : 01 34 18 30 10

## SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 31 JANVIER 2017

\*\*\*\*\*

### I - ADMINISTRATION

#### **2017-01 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CIG POUR LES ASSURANCES CYBER RISQUE**

Délibération reportée.

#### **2017-02 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA DECHETERIE DE BESSANCOURT**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de modifier le règlement intérieur de la déchèterie pour créer un tarif pour le dépôt des huiles usagées et modifier les horaires d'ouverture.

Monsieur le Président fait lecture du projet de règlement et demande à l'assemblée d'approuver le nouveau règlement.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le nouveau règlement pour le fonctionnement de la déchèterie de Bessancourt,

**AUTORISE** Monsieur le Président à appliquer ledit règlement à compter du 15 février 2017.

\*\*\*\*\*

### II - FINANCES

#### **2017-03 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président rappelle aux délégués que le budget primitif 2016 du Budget Principal a été voté lors du Comité Syndical en date du 16 mars 2016.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que, conformément à la Loi du 6 février 1992 – article 11, il est nécessaire dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, de débattre des orientations budgétaires de l'année, préalablement au vote du Budget Primitif.

**Débat d'Orientations Budgétaires 2017**

Dépenses de fonctionnement	Estimation 2017	Mode de financement	Mode de répartition
Traitement des déchets	Tonnages traités 2017 basés sur tonnages traités 2016 : + 1 % pour déchets résiduels + 3 % pour encombrants + 7 % pour végétaux + 2 % pour emballages) + 0 % pour le verre (PAP PAV) Pas de révision des prix en 2017 soit 4 985 000€	Contribution financière des Communautés de Communes et d'Agglomération	Tonnages traités par commune
Collecte des déchets	Tonnages collectés 2016 basés sur tonnages collectés 2015 : + 1 % pour déchets résiduels + 3 % pour encombrants + 7 % pour végétaux + 3 % pour emballages + 3 % pour le verre Révision des prix au 01/07/17 de + 4 % des parts fixes et variables pour les encombrants, les déchets résiduels, les emballages –papiers, le verre et les végétaux soit 5 112 000 €		Tonnages collectés par commune
Gestion de la déchèterie	Tonnages 2017 basés sur tonnages 2015 + 10% Pas de révision des prix en 2017 Soit 1 350 000 €		Nombre d'entrées à la déchèterie par commune
Frais de personnel	350 000 €		Nombre d'habitants par commune
Entretien-maintenance des conteneurs	271 000 €		Nombre de bacs par commune
Entretien-maintenance des bornes enterrées	38 000 €		
Fourniture des sacs papier	305 000 €		Nombre de sacs livrés par commune
Traitement des déchets municipaux	232 000 €		Tonnages apportés par chaque commune à la déchèterie et /ou à CGE-CP
Sécurisation du site de la déchèterie (maître-chien)	130 000 €		Nombre d'habitants par commune
Frais de structure	132 000 €	Contribution financière des Communautés de Communes et d'Agglomération	Nombre d'habitants par commune
Communication	40 000 €		Nombre d'habitants par commune
Déchèteries mobiles	15 000 €		Nombre de déchèterie mobile par commune
Indemnités du Président	14 000 €		Nombre d'habitants par commune
Remboursement des intérêts de l'emprunt pour la déchèterie	3 000 €		Montant de la dette par commune
Remboursement des intérêts de l'emprunt pour rénovation déchèterie	10 000 €		Montant de la dette par commune
Remboursement des intérêts de l'emprunt pour la modification du parc pour le verre	5 500 €		Montant de la dette par commune
Remboursement des intérêts de l'emprunt pour les bornes enterrées	10 800 €		Montant de la dette par commune

Dépenses d'investissement	Estimation 2017	Mode de financement	Mode de répartition
Acquisition de bornes enterrées (déchets résiduels et collecte sélective)	230 000 €	Emprunt	Montant des dépenses par commune
Remboursement capital prêt relais bornes enterrées	235 000 €	Subventions touchées par partenaires financiers et FCTVA	
Remboursement capital prêt relais pour la modification du parc de verre	155 000 €	Subventions touchées par partenaires financiers et FCTVA	
Remboursement du capital de l'emprunt pour la déchèterie, les bureaux du Syndicat	42 400 €	Contribution financière	Montant de la dette par commune
Remboursement du capital de l'emprunt pour la rénovation déchèterie	65 000 €	Contribution financière	Montant de la dette par commune
Remboursement du capital de l'emprunt pour la modification du parc à verre	61 000 €	Contribution financière	Montant de la dette par commune
Remboursement du capital de l'emprunt pour les bornes enterrées	111 000 €	Contribution financière	Montant de la dette par commune
Ajustements du parc de conteneurs déchets résiduels	41 000 €	Contribution financière + FCTVA	Montant des dépenses par commune
Ajustements du parc de conteneurs de collecte sélective	38 100 €	Contribution financière + subventions + FCTVA	Montant des dépenses par commune
Achat de composteurs individuels	27 500 €	Contribution financière + subventions + FCTVA + participations des administrés	Montant des dépenses par commune
Matériel de transport (véhicule)	25 000 €	Excédent 2016	
Logiciels informatique	7 500 €	Excédent 2016	
Travaux entretien bâtiment	5 000 €	Excédent 2016	
Mobilier	3 000 €	Excédent 2016	
Matériel informatique	3 000 €	Excédent 2016	

Recettes de fonctionnement	Estimation 2017	Mode de calcul	Mode de répartition
Contribution budgétaire 2017		Vote des montants par commune pour les Communautés de Communes et d'Agglomération	
Aides Eco Emballages (Soutien tonne triée)	702 000 €		Répartition en fonction des tonnages collectés par commune (bacs jaunes et bacs verts)
Redevance spéciale	273 000€		Vient en déduction du montant de contribution votée sur la commune
Aides Eco Folio	105 000 €		Répartition en fonction des tonnages collectés par commune (bacs jaunes et bacs verts)
Produit de la déchèterie	62 500 €		Nombre d'entrées à la déchèterie par commune
Aides éco-organismes pour déchèterie	120 000 €		Nombre d'entrées à la déchèterie par commune
Recettes revente matériaux déchèterie (batteries, cartons et ferrailles)	15 000 €		Nombre d'entrées à la déchèterie par commune
Recettes badges perdus déchèterie	2 500 €		Nombre d'entrées à la déchèterie par commune
Aides ADEME plan prévention production déchets	123 000 €		Nombre d'habitants par commune

Vente des produits recyclables	80 000 €		Répartition en fonction des tonnages collectés par commune (bacs jaunes et bacs verts)
Recettes Gardiennage SEPUR	30 000 €		Nombre d'habitants par commune
Aides Eco-Emballages (pour la communication)	30 000 €		Nombre d'habitants par commune
Recettes location terrain SEPUR	20 000 €		Nombre d'habitants par commune
Aides pour contrat avenir	15 000 €		Nombre d'habitants par commune
Recettes fluides SEPUR	10 000 €		Nombre d'habitants par commune
Vente de sacs papier (Frépillon)	1 500 €		Déduction de la contribution budgétaire de Frépillon

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la république,

Vu l'article 15 de la loi susvisée qui stipule que les dispositions de cet article s'appliquent aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus,

Vu les articles 106 et 107 de la Loi NOTRe et ses décrets d'application.

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**PREND ACTE** des orientations budgétaires 2017 pour le Budget Principal du Syndicat.

\*\*\*\*\*

#### **2017-04 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE**

Monsieur le Président rappelle aux délégués que le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe a été voté lors du Comité Syndical en date du 16 mars 2016.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que, conformément à la loi du 6 février 1992 – article 11, il est nécessaire dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, de débattre des orientations budgétaires de l'année, préalablement au vote du Budget Primitif.

Monsieur le Président indique que le Budget Annexe n'est utilisé que pour les ventes des journaux-magazines, cartons et plastiques aux repreneurs.

<b>Débat d'Orientations Budgétaires 2017</b>				
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Estimation 2017</b>	<b>Décomposition</b>		<b>Mode de répartition</b>
Titres annulés	200 €			
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>Estimation 2017</b>	<b>Décomposition</b>		<b>Mode de répartition</b>
707 - Vente des produits recyclables	350 000 €	Journaux-Magazines Cartons Plastique	160 000 € 100 000 € 90 000 €	Répartition en fonction des tonnages collectés par commune (bacs jaunes et bacs verts)
758 – Produits de gestion courante	10 €			

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la république,

Vu l'article 15 de la loi susvisée qui stipule que les dispositions de cet article s'appliquent aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus,

Vu les articles 106 et 107 de la Loi NOTRe et ses décrets d'application.  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**PREND ACTE** des orientations budgétaires 2017 pour le Budget Annexe du Syndicat.

\*\*\*\*\*

**III – QUESTIONS DIVERSES :**

- DECISION DU PRESIDENT 2016-03-MAR
- REUNION DU SYCTOM DU 2 MARS 2017
- FONDS DE PROPRIETE REGION ILE DE FRANCE



Le Président

Jean-Charles RAMBOUR



Siège social :  
Mairie de Taverny  
2, place Charles de Gaulle  
95155 TAVERNY CEDEX

Bureaux :  
Zone industrielle  
Rue de Pierrelaye  
95550 BESSANCOURT  
Tél. : 01 34 18 30 18  
Fax : 01 34 18 30 10

## REUNION DU COMITE SYNDICAL 31 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi trente et un janvier à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat TRI-ACTION, légalement convoqués le vingt janvier deux mille dix-sept se sont réunis dans les bureaux du Syndicat sous la présidence de Monsieur Jean-Charles RAMBOUR.

### MEMBRES PRESENTS :

Mme MERLAY M. CONTENTIN Mme DUPREZ-PANNETRAT Mme CABARET Mme BERNARD M. DERCHE M. RAMBOUR M. ROS Mme PORCHEZ M. CAUET Mme TEILLAND M. LECLAIRE	Communauté d'Agglomération Val Parisis
Mme BERGERON	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes
M. DOHY	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

### MEMBRES EXCUSES :

M. COLIN	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes
M. EON	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts
Mme LAMBERT M. MARTIN	Communauté d'Agglomération Val Parisis

### ASSISTAIENT EGALEMENT :

Madame BOUTAIN, Directrice du Syndicat,  
Monsieur BARDAILLE, Technicien du Syndicat,  
Madame SOBIHI, Assistante Administrative du Syndicat,